

Question orale de M. de Wasseige à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact des changements liés au busway et au tram sur la mobilité à Angleur et Kinkempois »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact des changements liés au busway et au tram sur la mobilité à Angleur et Kinkempois ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans la continuité de la mise en place des lignes de busways dans la région de Liège, les habitants du quartier Garde-Dieu, à Angleur, ainsi que ceux de Kinkempois expriment des préoccupations logiques quant aux répercussions des réaménagements sur la fluidité de la circulation dans leur secteur. La transformation de certains tronçons de tram ainsi que les travaux prévus pour le busway risquent d'accentuer les problèmes de mobilité déjà rencontrés dans ces quartiers, particulièrement lors des heures de pointe, où l'accès et la sortie de ces zones sont souvent engorgés.

Les riverains redoutent un enclavement accru du quartier, déjà largement soumis à des problèmes de circulation. Ces inquiétudes s'accompagnent d'une demande légitime de consultation de la population locale, qui, jusqu'à présent, peine à obtenir des informations claires sur les impacts spécifiques de ces projets et à faire entendre leurs observations. C'est pourquoi je vous sollicite pour obtenir les précisions suivantes.

Premièrement, pouvez-vous nous rassurer sur la prise en compte des spécificités locales, notamment en ce qui concerne les craintes d'un enclavement accru du quartier Garde-Dieu et les risques d'aggravation des embouteillages à Angleur et Kinkempois ?

Plus spécifiquement, le collectif Garde-Dieu a pris en main le dossier pour suggérer de manière très constructive et étayée des modifications du tracé, de sorte à répondre aux besoins des riverains directement concernés par ces modifications majeures du trafic.

Si le projet de busway voit le jour dans sa forme actuelle au niveau du tronçon concernant le square Gramme, les riverains estiment qu'ils seront négativement impactés dans leur quotidien. Puisque, à ce jour, aucun permis d'urbanisme n'a été introduit, le comité demande nommément l'adaptation du projet afin de maintenir les aménagements suivants :

- le tourne-à-gauche à la fin du quai du Condroz, à hauteur du square Gramme, permettant l'accès vers le quai Gloesener et le pont de Fragnée ;
- l'accès direct au quai du Condroz depuis le pont de Fétille ;
- la desserte qui longe les immeubles du square Gramme.

Une pétition de cette triple demande est en cours et a déjà récolté plus de 800 signatures à la date du dimanche 15 septembre.

Deuxièmement, une étude d'impact spécifique a-t-elle été menée pour anticiper les répercussions des chantiers du busway et des trams sur ces quartiers ? Si oui, quelles en sont les principales conclusions. Comment ces informations seront-elles partagées avec la population ?

Troisièmement, en plus des aspects liés à la mobilité automobile, les habitants soulèvent des inquiétudes concernant l'impact sur la mobilité cyclable ainsi que la gestion des risques d'inondation, surtout après les graves inondations de 2021 qui ont largement touché le quartier. Il a été question de la construction d'une passerelle cyclopiétonne pour faciliter la circulation sur le pont de Fétille. Quelle précision pouvez-vous nous apporter à ce propos ?

Enfin, quels dispositifs de consultation citoyenne sont prévus pour permettre aux habitants de ces quartiers d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations concernant l'impact des travaux sur leur mobilité quotidienne ? Le comité de quartier s'organise et souhaite vivement apporter ses remarques constructives au projet. Allez-vous entamer des consultations citoyennes pour garantir que les habitants puissent exprimer leurs besoins et participer à l'élaboration du projet ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éclaircissements que vous pourrez apporter à ces questions qui touchent directement la qualité de vie et la mobilité des habitants des quartiers concernés.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je vous rassure quant au fait que les spécificités locales, notamment en termes de mobilité, font l’objet d’une analyse par des bureaux spécialisés préalablement à la réalisation des plans présentés à la population lors de la réunion d’information préalable, la RIP, en juin 2023. La population a alors été invitée à émettre ses remarques et suggestions sur le dossier. J’imagine que les comités de riverains se sont manifestés à cette occasion.

Celles-ci ont toutes été transmises au bureau d’études chargé de réaliser l’étude d’incidences sur l’environnement, dont le but est justement de répertorier les impacts potentiels du projet sur les différents quartiers traversés. Le rapport définitif de l’étude d’incidences sur l’environnement du busway à Liège sera déposé prochainement, probablement en octobre. C’est ce que j’avais répondu il y a quelques instants à Mme Nikolic.

C’est sur base des conclusions de cette étude d’incidences que le projet sera adapté en vue de l’introduction et le dépôt des permis d’urbanisme. Il s’agit d’une procédure qui vise en quelque sorte à entendre les doléances, les craintes, les réactions des citoyens pour les intégrer dans le projet de façon à ce que le projet soit qualitatif et puisse susciter un consensus le plus large possible.

Conformément aux procédures administratives, une enquête publique sera organisée lors de chaque demande de permis. Il y aura une deuxième consultation des citoyens. À cette occasion, la population – j’entends que le comité de quartier, avec des propositions constructives, formule une série de propositions – sera à nouveau invitée à consulter les éléments du dossier, à présenter ses remarques, ses propositions alternatives le cas échéant, et ce, sur base des conclusions de l’étude d’incidences sur l’environnement. Le processus est bien un processus participatif tel que le prévoit la législation. J’ajoute de surcroît que, évidemment, les autorités communales peuvent être les relais des doléances citoyennes également, puisqu’elles sont associées à l’ensemble de ces procédures, celles-ci ayant lieu d’ailleurs la plupart du temps sur des voiries communales.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments qui vont certainement rassurer le comité de quartier quant au

processus participatif que vous avez souhaité mettre en place. Cela me paraît extrêmement important qu'il soit concerté. Je vous remercie pour le suivi que vous y accorderez.